Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme

Herausgeber: Office national suisse du tourisme

Band: 52 (1992)

Rubrik: Contribution fédérale à partir de 1993

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contribution fédérale à partir de 1993

Les Chambres fédérales fixent en général tous les cinq ans la contribution fédérale à l'ONST. Pour la période 1988–1992, nous avons reçu 3 x 27 et 2 x 31 millions de francs, soit au total 143 millions de francs. Pour les cinq années à venir; nous avons dû proposer diverses variantes à notre organe de contrôle à Berne, l'OFIAMT, à l'attention du Conseil fédéral. Là, les propositions oscillaient entre 45 et 15,5 millions par année. Finalement, le Conseil fédéral a décidé de demander au Parlement une contribution de 31 millions de francs par année, limitée à 1993 et 1994 et, parallèlement, de charger une entreprise extérieure d'effectuer une «évaluation» de l'ONST. L'objectif est de rechercher d'autres possibilités de rationalisation et de financement, ainsi que de proposer des adaptations structurelles.

De son côte, l'ONST a argumenté qu'il aurait besoin pour les deux années à venir de 38 et 40 millions venant de la Confédération, pour maintenir ses structures et s'affirmer parmi la concurrence internationale. Notre président et notre directeur ont eu l'opportunité d'exposer leurs arguments dans les deux commissions consultatives (Transports et télécommunications) du Conseil national et du Conseil des États. Alors que la Commission du Conseil des États avait décidé par la suite, par 8 voix contre 5, de recommander 38 et 40 millions de francs au plenum, celui-ci s'est prononcé pour les 2 x 31 millions proposés par le Conseil fédéral, en raison des mauvaises perspectives financières. La Commission du Conseil national est arrivée, par 13 voix contre 7, à proposer un compromis de 2 x 32,6 millions, pour compenser au moins le renchérissement estimé. Le plenum a accepté cette proposition par 71 voix contre 37. Ce dossier a été retourné au Conseil des États pour discuter cette différence; il a alors accepté la décision du Conseil national à l'unanimité. Nous sommes conscients du fait que cette augmentation accordée par le Parlement doit être interprétée comme un geste de compréhension et de bon vouloir, ceci au vu de la politique rigoureuse d'économies.

L'arrêt préventif de l'embauche au milieu de 1991 déjà, ainsi que la fermeture des représentations de Buenos Aires et Sydney, ont permis de réduire le personnel de 230 à 202 employés en l'espace d'une année et demie. Cette diminution a été réalisée à quelques exceptions près par le non-remplacement des départs dits «naturels». Ces mesures et d'autres encore ont eu pour effet que nous pourrons boucler les comptes 1992 avec au minimum 2 millions et demi de francs de moins que ne le prévoyait le budget.

Avec la création de cette réserve, ainsi que le renoncement forcé à une provision pour couvrir partiellement les risques monétaires et une réduction du budget promotionnel prévu, nous serons en mesure de passer 1993 sans autre diminution de personnel ni modifications structurelles significatives. En été 1993, lorsque l'entreprise Hayek Engineering aura terminé son «Évaluation» de l'ONST, nous connaîtrons probablement comment se déroulera 1994.